

égard. Le gouvernement canadien, aujourd'hui comme en d'autres occasions depuis un an, s'est déclaré ouvertement en faveur de la suppression des essais d'armes nucléaires, sous surveillance ou sans surveillance. On a réaffirmé aujourd'hui cette attitude du gouvernement canadien, mais je tiens à signaler que telle n'est pas l'attitude du gouvernement des États-Unis. Il n'y a pas de doute que le gouvernement des États-Unis a fait tout son possible pour en arriver à un accord, mais il est en faveur des essais effectués sous surveillance, sous terre et sur terre.

Nous sommes tous d'accord quant aux critiques et aux accusations qui ont été portées contre l'Union soviétique qui a osé faire exploser une bombe nucléaire en Asie. On dit maintenant qu'il se peut fort bien qu'une autre explosion ait eu lieu dans l'Arctique. Mais je voudrais savoir quelles mesures le gouvernement canadien a prises pour faire connaître, par les voies diplomatiques et autrement, notre profond mécontentement surtout envers l'Union soviétique. Évidemment, le premier ministre l'a fait dans son discours. Si je me souviens bien de ses paroles—il peut arriver que je me trompe—le premier ministre a dit qu'aucune autre espèce d'opposition ou de plainte n'a été formulée. Ce dernier croit peut-être que ce serait inutile. De toute façon, j'espère que nous saurons faire entendre notre voix aux Nations Unies et rappeler à l'Union soviétique ses responsabilités, non seulement en ce qui concerne l'échec des pourparlers relatifs aux essais nucléaires, mais au recul que cela signifie pour le désarmement. Mais avons-nous exprimé aux États-Unis notre regret de ce qu'ils aient trouvé nécessaire de faire des essais, même en prévoyant que ceux-ci soient sans conséquence puisqu'ils auront lieu en laboratoire et sous terre?

Nous nous opposons à ces expériences. Bien que le ministre n'ait pas dit si nous approuvions ces essais avec ou sans contrôle, nous désapprouvons les essais. Je suppose que le ministre a exposé la situation comme il la voit et de la façon dont il entend la politique gouvernementale. Toutefois, si j'ai bien compris les discours prononcés par le ministre de la Défense nationale, j'y découvre un accent différent. Peut-être ai-je mal interprété cet accent. J'ai lu, plus particulièrement, l'exposé que le ministre a fait, l'autre jour, à Toronto. Je trouve difficile de concilier les déclarations des deux ministres à cet égard. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit qu'il comprenait l'attitude des États-Unis, qui se voient contraints de reprendre ces essais nucléaires, par suite de l'initiative de l'Union soviétique. Je trouve cette déclaration en contradiction avec ce

qu'on dit être la ligne de conduite du gouvernement à l'égard de l'interdiction des essais nucléaires, qui répondrait à la conviction du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas poursuivi logiquement le problème dans le sens d'une interdiction de tous les essais nucléaires. Il n'a donné aucune indication sur la façon de voir du gouvernement canadien au sujet des armes nucléaires au Canada. Notre point de vue, tel que l'a exposé le chef de l'opposition, est très net. En ce moment, nous ne croyons pas que le pays doive accepter des armes nucléaires au Canada. Les événements futurs détermineront ce qu'il adviendra plus tard. Ce n'est pas parce que nous nous opposons à ce que nos forces armées au Canada soient équipées de la façon la plus efficace, mais parce que nous nous rendons compte du danger que présente la diffusion des engins nucléaires. Si nous pensons à la situation devant laquelle nous nous trouvons à Berlin, tout en supposant que ce différend se dissipera sans entraîner l'holocauste possible, nous devrons réfléchir à ce qui pourrait arriver si plus de quatre puissances possédaient et contrôlaient des armes nucléaires?

Je dirai en passant que la déclaration du chef de l'opposition au sujet des armes nucléaires au Canada doit être rapprochée de celle qu'il a formulée le 5 août 1960, et qu'on trouvera à la page 7930 du hansard de cette date. Voici ce qu'il a dit:

Si, par exemple, les États-Unis ont besoin d'utiliser certaines installations en territoire canadien et qu'ils peuvent justifier ce besoin à nos yeux, et si nous ne pouvons ou ne voulons pas, pour des raisons qui nous semblent justes, fournir ces installations nous-mêmes ou les services qui vont de pair, dans ce cas, à mon sens, nous ne devrions pas refuser de conclure avec notre voisin les ententes politiques requises, comme cela s'est fait au Royaume-Uni. Mais elles devraient être en termes bien clairs qui reconnaissent notre droit souverain de dernier regard.

Si une telle entente devait s'étendre à l'usage de bases aériennes au Canada, comme dans le cas du Royaume-Uni—bien que cette entente-là fasse l'objet d'un examen à l'heure actuelle—je suis d'avis que toute entente en vue de l'usage de bases canadiennes—et ceci est important, d'après moi—devrait être conclue à la condition que nous soyons au courant de tout vol américain à partir d'une telle base canadienne et que nous ayons le droit de veto à l'égard de chaque vol à partir de cette base si nous le jugeons nécessaire pour des raisons politiques.

Monsieur le président, le ministre a parlé de l'OTAN. Nous devons admettre que les faiblesses des Nations Unies, c'est-à-dire son impuissance à imposer des sanctions, ont obligé les nations qui aiment la liberté à former une alliance de défense. Le Canada a beaucoup contribué à la fondation de cette alliance. Celle-ci n'est pas parfaite et elle